

TARIF INDICATIFS

Taux horaire complet comprenant :

- Sous réserve de frais de cotisation annuelle : 72 € / ou 18€ par trimestre
- La rémunération brute de l'assistante de vie
- Horaire semaine: coût normal 18,11 €
- Horaire Dimanche et jours fériés: 22,63 €
- Forfait nuit (12h payées 4h30) : Semaine 81,49 €
Dimanche et jours fériés 101,83 €
- Forfait week-end (36h)
du Samedi 8h au Dimanche 20h (payées 29h30) 570,37€

Les congés payés sont réglés mensuellement sur la base de 1/10ème du salaire horaire brut.

- en cas d'intervention ponctuelle, il convient de payer une prime de précarité de 10%
- les charges URSSAF
- une participation aux frais de gestion
- la TVA 5,5%

facturation mensuelle au plus tard le 31 du mois